



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal  
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les  
processus électoraux et les institutions démocratiques  
fédéraux

**Public Hearing**

**Audience publique**

**Commissioner / Commissaire  
The Honourable / L'honorable  
Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 3  
INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

**Held at :**

Library and Archives Canada  
Bambrick Room  
395 Wellington Street  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N4

Wednesday, January 31, 2024

**Tenue à :**

Bibliothèque et Archives Canada  
Salle Bambrick  
395, rue Wellington  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N4

Le mercredi 31 janvier 2024

**INTERNATIONAL REPORTING INC.**

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

## II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté
Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Michael Tansey

### III

## Appearances / Comparutions

Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher
Human Rights Coalition	Hannah Taylor Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland
Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar
Media Coalition	Christian Leblanc Patricia Hénault
Centre for Free Expression	John Mather Michael Robson

## IV Appearances / Comparutions

Churchill Society	Malliha Wilson
The Pillar Society	Daniel Stanton
Democracy Watch	Wade Poziomka Nick Papageorge
Canada's NDP	No one appearing
Conservative Party of Canada	Michael Wilson Nando de Luca
Chinese Canadian Concern Group on The Chinese Communist Party's Human Rights Violations	Neil Chantler
Erin O'Toole	Thomas W. Jarmyn Preston Lim
Senator Yuen Pau Woo	Yuen Pau Woo

**V**  
**Table of Content / Table des matières**

	<b>PAGE</b>
Introduction of the Expert Panel by/Introduction du panel de spécialistes par M. Gordon Cameron	1
Presentation by /Présentation par M. Alan Jones	3
Presentation by /Présentation par M. John Forster	12
Presentation by/Présentation par M. Richard Fadden	16
Questions to the panel by/Questions aux panélistes par M. Gordon Cameron	24

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le mercredi 31 janvier 2024 à 10 heures

The hearing begins January 31, 2024 at 10:00 a.m.

**THE REGISTRAR:** Order, please. À l'ordre, s'il vous plait.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now in session. Commissioner Hogue is presiding.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est maintenant en cours. La commissaire Hogue préside.

The time is 10 o'clock. Il est 10 heures.

**COMMISSAIRE HOGUE:** Bonjour, tout le monde.

Alors, bonjour.

**M. GORDON CAMERON:** Bonjour.

**COMMISSAIRE HOGUE:** Première chose, les participants en ont été informés hier soir, mais simplement pour que le public soit au courant, des contraintes au niveau des panélistes font en sorte qu'aujourd'hui exceptionnellement le panel terminera autour de midi 30 ainsi que la journée d'audience.

Alors, ceux qui veulent vaquer à d'autres occupations cet après-midi sont évidemment les bienvenus.

Alors, M. Cameron est l'animateur pour le panel de ce matin.

**--- INTRODUCTION OF THE EXPERT PANEL BY/INTRODUCTION DU PANEL DE SPÉCIALISTES PAR M. GORDON CAMERON:**

**M. GORDON CAMERON:** Merci, Madame la

1 Commissaire.

2 Je m'appelle Gordon Cameron, un des avocats  
3 de la Commission.

4 Aujourd'hui, nous avons un panel de trois  
5 anciens fonctionnaires publics chargés des services du  
6 renseignement de sécurité. Vous avez peut-être eu l'occasion  
7 de lire leurs biographies, mais je ferai un petit résumé de  
8 ces biographies.

9 La personne qui est proche de la table des  
10 avocats, c'est monsieur Richard Fadden. Monsieur Fadden a été  
11 directeur du Service canadien du renseignement de sécurité de  
12 2009 à 2013 et il est devenu conseiller de la sécurité  
13 nationale pour le premier ministre en 2015 et 2016, et  
14 pendant (sic) ce temps, il a occupé plusieurs postes de sous-  
15 ministre, y compris sous-ministre de la Défense au  
16 gouvernement et actuellement, parmi d'autres rôles qu'il  
17 occupe, il est expert à l'École des affaires internationales  
18 à l'Université d'Ottawa.

19 À côté de monsieur Fadden, vous avez monsieur  
20 Alan Jones. Il a commencé son travail professionnel à la GRC  
21 avant d'aller au SCRS où il a occupé plusieurs postes  
22 d'opération et de gestion avant de devenir ancien directeur  
23 adjoint du SCRS chargé de tous les programmes d'opération en  
24 tant que directeur adjoint de la technologie, y compris la  
25 technologie et les opérations. Il est maintenant conseiller à  
26 l'Institut de développement professionnel de l'Université  
27 d'Ottawa et il offre des cours sur la sécurité nationale et  
28 la cybersécurité.

1                   Monsieur John Forster se joint à nous par  
2 vidéo. Monsieur Forster est ancien chef du Centre de la  
3 sécurité des télécommunications. Si vous avez lu les  
4 documents, c'est l'agence nationale chargée des  
5 renseignements électromagnétiques. Il a occupé ce poste  
6 jusqu'en 2015 et il a occupé plusieurs postes de sous-  
7 ministre et de sous-ministre adjoint, y compris le poste de  
8 sous-ministre de la Défense, et depuis sa retraite au  
9 gouvernement, il travaille comme consultant au SCRS dans les  
10 communautés de la défense nationale et autres.

11                   Madame la Commissaire, nous voulons commencer  
12 avec une présentation liminaire par les panélistes présentant  
13 certaines de leurs perspectives sur le sujet. Il n'y a pas un  
14 ordre prédéfini, on a décidé de commencer avec monsieur Alan  
15 Jones.

16                   Monsieur Alan Jones, voulez-vous commencer?

17 **--- OPENING REMARKS BY/REMARQUES D'OUVERTURE PAR M. ALAN**

18 **JONES:**

19                   **M. ALAN JONES:** Merci beaucoup pour cette  
20 occasion de vous parler.

21                   Je voulais commencer avec un commentaire sur  
22 les panélistes hier que j'ai trouvés très instructifs. Il y a  
23 eu une discussion et des informations sur lesquelles je  
24 voulais faire des commentaires pour le contexte.

25                   Tout d'abord, l'aperçu par la professeure  
26 West concernant l'article 38 était très utile et nous a dit  
27 ce qui s'est passé à la Commission Arar, c'a été très utile  
28 et c'est une bonne façon de présenter ces sujets à cette

1 Commission parce que les choses vont sûrement évoluer de la  
2 même façon. Mais il est clair que ce processus a dû changer  
3 pendant le temps, donc j'ai beaucoup apprécié la présentation  
4 de la professeure West sur cette question.

5           Quelque chose que je ne pensais pas dire. Du  
6 renseignement classifié n'est pas détenu par l'Agence, mais  
7 c'est la propriété de la Couronne. C'est géré par la  
8 politique publique et les raisons (sic) pour la divulgation  
9 sont faites au nom du gouvernement et ça ne dépend pas  
10 vraiment des agences, ça ne dépend pas de ce que les agences  
11 veulent ou ne veulent pas faire.

12           **M. GORDON CAMERON:** Monsieur Jones, pouvez-  
13 vous rapprocher le micro pour que les interprètes puissent  
14 mieux vous suivre.

15           **M. ALAN JONES:** On a beaucoup fait référence à  
16 la Commission Arar et j'avais beaucoup participé à cette  
17 commission. Le processus concernant la divulgation dans cette  
18 commission concerne également cette commission, est pertinent  
19 pour cette commission, mais je ne peux pas vraiment me  
20 préoccuper, mais je ne pense pas vraiment que l'accent de la  
21 Commission Arar qui était sur la mauvaise conduite est  
22 l'accent que cette commission mettra sur ses travaux.

23           Donc, il y a une différence au niveau du  
24 mandat de cette commission et j'étais préoccupé que  
25 l'impression qu'on donnait, c'était qu'on mettait l'accent  
26 sur la mauvaise conduite et ça change beaucoup de choses.

27           Par exemple, les demandes de divulgation  
28 faites par les tiers, si ces tiers viennent d'autres pays,

1 parce que d'autres pays suivent ce processus public. Si on  
2 demande à un autre pays de divulguer des informations devant  
3 une commission sur la mauvaise conduite, ils vont beaucoup  
4 réfléchir avant de divulguer des informations par rapport à  
5 ce qu'ils savent ce que c'est une divulgation d'informations  
6 qui concerne les faits.

7 Autre chose, s'il y a une perception de  
8 mauvaise conduite criminelle, comme c'était le cas à la  
9 Commission Arar, ça aura un effet sur le type d'informations  
10 divulguées parce que le contexte sera très différent  
11 lorsqu'on regarde le sujet avec une perspective de la  
12 recherche de faits.

13 Donc, je voulais tout simplement clarifier  
14 l'intention de ces deux commissions, mais lorsqu'on parle de  
15 la divulgation, il y a beaucoup de similarités.

16 Autre chose concernant la Commission Arar, le  
17 sujet était complètement différent. C'était la lutte contre  
18 le terrorisme, ce n'était pas l'ingérence étrangère, donc des  
19 agences et des méthodologies différentes étaient concernées.  
20 Le contexte d'Arar, c'était après le 11 septembre donc le  
21 contexte était complètement différent.

22 Concernant les tiers, nous sommes un  
23 importateur net de renseignements produits par les alliés et  
24 les partenaires comme on a entendu, surtout le Groupe des  
25 Cinq, mais également l'OTAN et d'autres personnes. Le  
26 gouvernement du Canada a des relations avec des différentes  
27 organisations partout dans le monde. Le monde est beaucoup  
28 plus grand que le Groupe des Cinq, donc toutes ces relations

1       sont très importantes.

2                   Ce qui est important de garder à l'esprit,  
3       c'est que ces autres pays ont... gère leurs propres programmes  
4       de renseignement pas pour l'intérêt du Canada, mais pour  
5       protéger leur propre pays. Les renseignements qu'ils donnent  
6       au Canada est un produit dérivé de leurs programmes qui sont  
7       conçus pour leur propre protection. Ils vont divulguer les  
8       renseignements, partager les informations au Canada pour les  
9       raisons de sécurité collective s'ils pensent que leurs pays  
10      sont menacés, s'il y a une menace de venant du Canada ou  
11      venant d'une organisation liée au Canada et cherchent de la  
12      coopération. Donc, ils vont divulguer des informations  
13      générales qui concernant une menace générale.

14                  Parfois, ils veulent avoir des bonnes  
15      relations avec le Canada parce qu'ils ont d'autres relations,  
16      par exemple des relations commerciales avec le Canada, mais  
17      l'intention primaire du partage du renseignement, c'est pour  
18      leurs propres intérêts.

19                  Donc, lorsque le Canada demande de la  
20      divulcation et ils sont à risque concernant leurs sources,  
21      que ce soit les sources humaines, techniques ou des sources...  
22      ou agents secrets qui travaillent pour leurs agences, ils  
23      doivent, avant de divulguer de l'information, évaluer la  
24      répercussion sur leur propre sécurité lorsqu'ils donnent de  
25      l'information au Canada ou lorsqu'ils évaluent les raisons de  
26      la divulgation au public.

27                  Donc, ce n'est pas parce qu'ils regardent  
28      l'impact sur le Canada, mais l'impact que ça aura sur leurs

1 propres pays.

2 On a mentionné un élément hier, le temps  
3 qu'il faut pour évaluer les demandes de divulgation et on a  
4 parlé du processus de l'article 38, c'est pas simplement un  
5 processus canadien.

6 Lorsque le Canada fait une demande à une  
7 tierce partie, un autre pays, à la longue, ça finit devant  
8 les agences spécialisées qui sont submergées par leur propre...  
9 par d'autres demandes venant de leur propre pays, que ce soit  
10 la préparation des demandes pour les audiences  
11 parlementaires, des demandes qui viennent des autres pays et  
12 autres. Donc, il faut comprendre que, bien que on veut bien  
13 penser qu'un autre pays ne veut pas coopérer, qu'ils  
14 hésitent, c'est un processus bureaucratique très différent et  
15 les processus prennent du temps et le temps de réaction ne  
16 dépend pas du temps de réaction des intérêts canadiens. Ils  
17 doivent regarder leurs propres priorités d'abord.

18 Et bien qu'on peut leur exercer de la  
19 pression pour dire, « ça c'est important, vous devez répondre  
20 pendant un délai », ils le comprennent. Il y a souvent de la  
21 bonne volonté, ils comprennent que c'est important, mais ils  
22 gèrent leur propre pression.

23 Il y a des commentaires qui ont été faits  
24 disant qu'il y a parfois de la tension qui entoure la demande  
25 qu'on fait à d'autres pays de divulguer de l'information.  
26 Beaucoup des pays qui ont des relations avec le Canada,  
27 l'OTAN, le Groupe des Cinq, pour ces pays-là, c'est pas un  
28 problème. Ils ont leur propre processus. Ils comprennent

1        pourquoi on leur pose certaines questions. Peut-être ils ne  
2        sont pas contents parce que parfois ils peuvent préférer que  
3        le Canada règle ses problèmes sans leur poser de questions,  
4        mais il n'y a pas de risque réel de compromettre la relation,  
5        c'est des choses qu'on gère.

6                    Mais pour les autres pays qui n'ont pas les  
7        systèmes qui sont similaires au système du Canada, la  
8        primauté de droit, les démocraties, parfois, pour ces gens  
9        des pays qui sont différents, leur réaction est très  
10       différente. Ils ne comprennent pas pourquoi on leur pose des  
11       questions. Ils vont essayer d'adopter leurs propres  
12       perspectives pour évaluer nos demandes, et parfois ça demande  
13       beaucoup de finesse, beaucoup plus de travail, et parfois,  
14       soit ils ne répondent pas tout simplement ou ils disent non.

15                    Le genre de réponses qu'on peut avoir peuvent  
16       être, « oui, on va divulguer de l'information, on va  
17       divulguer une partie de ce que voulez, mais pas tout », mais  
18       parfois il y a une réponse nuancée disant « on va divulguer  
19       une information à vous pour utiliser comme vous voulez, mais  
20       vous serez responsable de la conséquence de cette  
21       divulgation ».

22                    Donc, c'est ça la zone grise sur laquelle  
23       nous devons faire les décisions. Donc, une fois de plus, il  
24       n'y a pas de règles écrites.

25                    On a eu une grande discussion hier sur la  
26       nécessité de protéger les sources humaines. Nous avons des  
27       obligations légales et morales pour protéger les gens qui  
28       mettent leur vie à risque pour nous donner des informations.

1 Parfois, ils nous donnent des renseignements dans le contexte  
2 de l'ingérence étrangère parce qu'ils veulent se protéger,  
3 protéger leurs familles et leurs communautés, mais ils sont  
4 préoccupés que ça aura des conséquences néfastes sur eux dans  
5 leur travail professionnel, dans les entreprises, ou avoir  
6 des conséquences préjudiciables qui concernent les membres de  
7 leurs familles dans le pays d'origine.

8 Donc, ça, c'est des enjeux réels qu'il faut  
9 gérer lorsqu'on évalue une demande de divulgation parce que  
10 ce sont des êtres humains.

11 La divulgation des sources techniques, et un  
12 commentaire a été fait hier que j'ai considéré très utile.  
13 Dans les rapports de renseignement, la source n'est pas  
14 divulguée dans le rapport même. En fait, le type de source  
15 n'est pas mentionné. On ne dit pas si c'est une source  
16 humaine ou une source technique parce que la mention du fait  
17 que c'est une source humaine ou technique révèle la source,  
18 donc la source même est anonymisée dans tous les rapports.  
19 L'identité est toujours séparée, gardée dans un processus  
20 séparé, et il y a le principe d'anonymité et pour protéger le  
21 processus.

22 Les atouts techniques sont souvent les  
23 sources techniques utilisées avec le soutien d'une source  
24 humaine. Donc, on ne peut pas nécessairement séparer ces gens  
25 de demandes de divulgation. Les sources coutent très cher,  
26 mais il y a beaucoup de risques associés à cela. Par exemple,  
27 une source humaine peut avoir aidé avec cette source  
28 technique ou cette source humaine fonctionne dans le secret

1 et on met à risque la personne.

2 Je vais raconter une anecdote. Dans le lobby  
3 de CIA, il y a des étoiles sur le mur pour chaque agent qui a  
4 été tué pendant le travail. Le NSA a un mur de commémoration  
5 et il y a plus des étoiles sur le mur du NSA que sur le mur  
6 du CIA. Donc, le risque est réel, pour des raisons  
7 différentes, mais il y a des risques associés à ces sources  
8 techniques. C'est pas tout simplement une source technique.

9 Dans tous les cas, que ce soit une source  
10 technique ou source humaine, souvent c'a été élaboré pendant  
11 des années, avec du temps, parce que c'est nécessaire.  
12 Lorsqu'on les perd, on perd la capacité de produire le  
13 rapport qui concerne les menaces futures.

14 Donc, c'est des choses qu'il faut considérer.  
15 Si on perd ces sources, si on parle des divulgations, même  
16 s'il y a de bonnes raisons, comment les remplacer? On devient  
17 vulnérable parce qu'une lacune aura été créée.

18 Juste pour résumer, j'ai cité plein de  
19 préoccupations sur la base des conversations que nous avons  
20 entendues hier, mais pendant longtemps, j'ai pensé que nous  
21 pouvons divulguer plus de travail, surtout sur le bon travail  
22 fait par les agences de renseignement pour les Canadiens,  
23 pour le gouvernement du Canada. Il y a des façons d'être plus  
24 transparent tout en protégeant les sources, tout en  
25 protégeant les risques d'avenir. Mais je ne pense pas que les  
26 règles actuelles et les lois actuelles, telles  
27 qu'interprétées, ont été très innovatrices comme on pourrait  
28 le faire dans un contexte moderne, donc il y a des façons de

1 l'interpréter pour ce qui est des enjeux, je veux dire,  
2 concernés.

3 Mais je pense que parfois l'interprétation la  
4 plus restreinte des risques basés sur les différentes façons  
5 de faire les divulgations permet une certaine méthode  
6 innovatrice de divulguer les informations. Par exemple,  
7 quelque chose que je considère un enjeu temporel. Avec du  
8 temps, le risque de divulgation peut être atténué, pas  
9 nécessairement bien que parfois, lorsqu'une source humaine  
10 doit être protégée pendant « leur » vie ou des sources  
11 techniques, mais il y a des cas où un risque pouvait exister  
12 si on voulait divulguer des renseignements qui datent de deux  
13 ans ou de cinq ans, c'est pas le même risque que des  
14 informations qui datent de cinq ans, ou de dix ans, ou de  
15 plus de temps.

16 Donc, je ne sais pas si on a regardé cet  
17 enjeu temporel et ses conséquences, mais je pense qu'il faut  
18 faire plus de travail. Il est très important pour la  
19 crédibilité des agences et pour les Canadiens et les  
20 parlementaires de comprendre pourquoi les agences travaillent  
21 comme elles travaillent. Il faut qu'on comprenne le bon  
22 travail qu'ils font au nom des citoyens. La seule façon de le  
23 faire, c'est d'être plus transparent. Et je pense qu'il y a  
24 plus de travail à faire sur cette question dans l'avenir.

25 Donc, j'ai présenté pas mal de risques, mais  
26 en même temps, je voulais dire qu'on doit mieux faire sur la  
27 question de la divulgation qu'on l'a fait dans le passé.

28 **M. GORDON CAMERON:** Merci, Monsieur Jones.

1 Et Monsieur Forster, à vous la parole.

2 **M. JOHN FORSTER:** Pouvez-vous m'entendre?

3 **Mr. GORDON CAMERON:** Oui.

4 **--- PRESENTATION BY/PRÉSENTATION PAR M. JOHN FORSTER:**

5 **M. JOHN FORSTER:** Bonjour. Merci de cette  
6 occasion d'être avec vous aujourd'hui.

7 Tel que Gordon a mentionné, j'ai travaillé  
8 dans plusieurs ministères tout au long de ma carrière. Trois  
9 ministères travaillaient dans le domaine de la sécurité  
10 nationale et de la défense. À Transports Canada, nous étions  
11 des consommateurs de renseignements, notamment pour essayer  
12 d'identifier des menaces quant aux transports, notamment du  
13 côté aérien. À titre de responsables du CST, nous allions  
14 chercher de l'information également de d'autres ministères.

15 Et ensuite, j'ai travaillé à la Défense  
16 nationale, qui a une fonction très importante au niveau des  
17 renseignements de sécurité parce que nous étions un  
18 consommateur et un producteur de tels renseignements.

19 Je ne suis ni spécialiste au niveau de la  
20 classification des renseignements et je ne suis pas non plus  
21 un avocat. Par contre, j'aimerais vous parler de mon rôle à  
22 titre de consommateur et aussi d'organisme ou responsable  
23 d'organismes qui faisaient la collecte de tels  
24 renseignements. Je voudrais parler notamment du fait de  
25 comment nous pouvons rendre cette information publique.

26 À plusieurs occasions, surtout lorsque  
27 j'étais au Centre de la sécurité des télécommunications et  
28 lors de mes comparutions devant des comités parlementaires,

1 que ma tâche aurait été beaucoup plus facile de divulguer de  
2 l'information, d'expliquer des menaces au Canada, ou encore  
3 d'expliquer les opérations de mon ministère. Et même si ce  
4 n'était pas contre la loi, il y avait de réelles raisons qui  
5 m'empêchaient d'agir ainsi.

6 Je vais parler un peu des contraintes clés  
7 auxquelles nous étions confrontés.

8 Tout d'abord, les agences de renseignement  
9 comme le SCRC... SCRS, plutôt, et le CST doivent protéger leurs  
10 sources, le renseignement, la technologie. Lorsque l'on  
11 publie un rapport au sujet d'une discussion, même si on  
12 enlève les noms et qu'on caviarde certaines des informations,  
13 on peut facilement divulguer qui a divulgué l'information ou  
14 comment elle a été obtenue, ce qui fait que les sources sont  
15 à risque et cela pose des problèmes.

16 Deuxièmement, il est important de se souvenir  
17 que les renseignements ne sont pas des faits. Il y a des  
18 campagnes de désinformation que l'on voit de plus en plus et  
19 notamment il y a des soucis au niveau de l'identification des  
20 sources, notamment dans le domaine du monde de cyber dans  
21 lequel le CST fonctionne. Alors, si vous publiez un rapport,  
22 on pourrait par inadvertance divulguer de l'information avant  
23 que d'autres renseignements puissent confirmer ou infirmer  
24 cette information.

25 Aussi, les renseignements exigent une bonne  
26 analyse et du contexte. Lorsque j'ai commencé à travailler au  
27 CST, j'étais conscient que je consommais par exemple des  
28 renseignements bruts, par exemple un rapport d'une rencontre

1 ou d'une réunion, parce que ça peut nous induire en erreur.  
2 Les analystes peuvent avoir une compréhension approfondie du  
3 contexte et ainsi de suite pour pouvoir rapiécer de  
4 l'information. Donc, lorsque l'on publie un rapport, ça  
5 pourrait induire le lecteur en erreur qui n'aurait pas accès  
6 à d'autres rapports. Il s'agit d'informations que j'ai  
7 communiquées à d'autres ministres dans la Défense nationale.

8 Mon collègue a évoqué que dans plusieurs cas,  
9 les renseignements ne sont pas les nôtres. Nous sommes un  
10 grand importateur de renseignements. On se fit notamment à  
11 nos alliés, notamment du Groupe des Cinq, pour importer de  
12 tels renseignements. Nous consommons plus de renseignements  
13 que ce que l'on produit. Alors, les producteurs de ces  
14 renseignements indiquent quelles sont les conditions de  
15 partage de cette information et, s'il y a des soucis, ils  
16 pourraient arrêter de communiquer cette information, et le  
17 Canada serait, par conséquent, affaibli de façon  
18 significative.

19 Aussi, il faut parler aussi de ce besoin de  
20 savoir de l'information. Certains des renseignements sont si  
21 sensibles et la source si importante, et ainsi de suite, il  
22 n'y a que quelques personnes au sein du gouvernement fédéral  
23 qui auront accès à ces informations. L'information est très  
24 compartimentée et vous devez avoir été endoctriné de la bonne  
25 façon. Et il faut tenir compte également des habiletés de  
26 sécurité, notamment il faut tenir compte des cotes de  
27 sécurité très secrètes.

28 Est-ce que ça veut dire que tous les

1 renseignements ne peuvent pas être rendus publics? Non, je  
2 pense que le SCRS aimerait communiquer plus d'informations  
3 aux gouvernements, aux entreprises, aux universités, mais  
4 pour cela, il faudrait apporter des changements à sa Loi.  
5 C'est important que la Commission ait accès à ce dont elle a  
6 besoin et qu'elle conteste le gouvernement à savoir ce qui  
7 peut ou non être divulgué.

8           Trois points à ce sujet. Une des choses qui  
9 est importante dont il faut se souvenir, eh bien, moi, je  
10 comprends que la Commission aura accès à toute l'information  
11 en mode non caviardée. Donc, même s'ils n'ont pas rendu cette  
12 information publique, la Commission pourrait quand même tenir  
13 compte des renseignements lors de son mandat.

14           Deuxièmement, la Commission peut et devrait  
15 contester des décisions du gouvernement, à savoir ce qui peut  
16 être divulgué ou non et pourquoi. Les ministères parfois ont  
17 des tendances à... peuvent avoir des surclassifications de  
18 l'information, ils peuvent juger que moins c'est plus. C'est  
19 important qu'un processus de contestation inclue un examen au  
20 niveau élevé dans la hiérarchie par un expert ou encore on  
21 pourrait avoir besoin d'un point de vue plus large. Ça ne  
22 peut pas se passer dans tous les cas et, même si la  
23 Commission peut déposer une contestation auprès de Justice  
24 Canada ou devant les tribunaux, ça peut quand même exiger  
25 beaucoup de ressources pour la Commission ou le gouvernement.  
26 Je pense qu'un esprit de collaboration sera essentiel et ça  
27 devra être communiqué au gouvernement aux plus hautes  
28 hiérarchies.

1                   Troisième point, je juge qu'il sera important  
2 pour le gouvernement et les agences de produire des versions  
3 non classifiées de rapports ou encore de préparer une  
4 évaluation non classifiée. On n'a pas besoin des détails, les  
5 noms, les endroits, les informations précises d'une  
6 discussion, on n'a pas besoin de divulguer toute cette  
7 information pour comprendre qu'elle est au cœur de ce rapport  
8 et comment ça fait partie du mandat de la Commission.

9                   Il n'y a pas une solution universelle qui  
10 fera en sorte qui pourrait s'appliquer à tout. Tous les  
11 rapports devront être examinés, il y a des enjeux très  
12 importants et l'intérêt public et la transparence sont très  
13 importants, mais on doit équilibrer ces questions contre la  
14 sécurité nationale et d'autres enjeux, et cela fait partie  
15 également de l'intérêt commun.

16                   Je juge que les débats que vous tenez cette  
17 semaine sont très importants et très valables. Je vais m'en  
18 tenir à cela et je remets le micro à Gordon.

19                   **M. GORDON CAMERON:** Et maintenant, Monsieur  
20 Fadden, à vous la parole.

21                   **--- PRESENTATION BY/PRÉSENTATION PAR M. RICHARD FADDEN:**

22                   **M. RICHARD FADDEN:** Merci. Merci de cette  
23 occasion de m'adresser à vous.

24                   Alors, je suis désolé, je suis désolé si vous  
25 avez l'impression que j'ai une voix un peu modifiée.

26                   Je vais m'excuser auprès de tous les avocats  
27 parce que je ne vais pas parler beaucoup du droit  
28 aujourd'hui. Je reconnais à quel point ces lois sont

1 importantes, mais si je m'écarte de ma spécialité, j'invite  
2 les gens à me corriger.

3 Aujourd'hui, j'aimerais vous présenter un  
4 point de vue pratico-pratique d'un praticien. Au fil des ans,  
5 j'ai eu des boulots où... qui étaient responsables de la  
6 protection, alors que dans d'autres emplois, j'étais plus axé  
7 sur l'ouverture, donc je pourrais paraître un peu  
8 schizophrénique, oui.

9 D'un point de vue d'un praticien, tout  
10 d'abord, il faut reconnaître que la loi doit être respectée  
11 et ensuite on passe à autre chose. Dans une démocratie,  
12 l'ouverture et la transparence est le point de départ. Je me  
13 souviens que j'avais souvent utilisé comme exemple l'ancienne  
14 U.R.S.S. où tout était classifié, à moins qu'il y ait une  
15 indication très claire que ces renseignements peuvent être  
16 renseignements (sic) et que l'inverse était vrai au Canada,  
17 c'est-à-dire que tout était ouvert à moins qu'il faille que  
18 ces renseignements soient maintenus classifiés.

19 Je ne peux pas dire que ce point de vue était  
20 partagé par tout le monde, mais quand même, ça vous permet de  
21 comprendre notre point de vue par rapport à nos adversaires.

22 La *Loi sur la sécurité de l'information*  
23 cherche à avoir de la protection, alors que la *Loi sur*  
24 *l'accès à l'information* cherche à de l'ouverture.

25 Ce que je veux dire, que toutes les  
26 politiques et toutes les lois sont assujetties à des  
27 interprétations personnelles et institutionnelles. La  
28 commissaire n'aurait pas un boulot à temps plein si c'était

1 faux. Nous interprétons au sein de la bureaucratie et au sein  
2 des tribunaux des lois et des politiques. Je juge que c'est  
3 important parce que ces interprétations avec le temps font en  
4 sorte qu'il y a une culture qui s'installe, cette culture  
5 peut et de fait devient ce que l'on peut interpréter comme  
6 lois et d'autres modèles.

7 Alors le SCRS, le CST et les affaires  
8 mondiales ont leurs propres interprétations, à savoir quelles  
9 informations pourraient ou non être divulguées, mais il y a  
10 aussi des contreparties des tierces parties. Et si vous avez  
11 plusieurs institutions qui ont contribué à un renseignement,  
12 presque toujours le point de départ, c'est de classifier au  
13 plus haut niveau demandé par un des partenaires, une des  
14 institutions. C'est très rare qu'on demandera une  
15 classification au plus faible niveau.

16 À l'exception possible du Bureau du Conseil  
17 Privé, ce qui nous intéresse, ce sont des systèmes de  
18 personnel fermés. Par cela, je veux dire qu'alors vous vous  
19 joignez parce que vous êtes espion et vous voulez devenir  
20 chef et vous vous joignez au CST parce que vous devez vous  
21 intéresser à devenir dirigeant ou dirigeante.

22 J'aimerais parler quelques instants du Bureau  
23 du Conseil privé, notamment parce qu'il est au service du  
24 premier ministre, mais aussi, dans le domaine de la sécurité  
25 nationale, ils ont une certaine distance et les institutions  
26 et les ministères n'ont pas nécessairement cette distance. Et  
27 on finit par avoir un point de vue de monde fermé, y compris  
28 des décisions, à savoir si on peut classifier ou déclassifier

1 des renseignements. Le Bureau du Conseil privé peut  
2 idéalement prendre un point de vue plus large.

3 Lorsque j'étais le conseiller à la Sécurité  
4 nationale, j'ai dû négocier avec des ministères, et parfois  
5 on voit qu'il y a un point de vue plus large dont on n'a pas  
6 tenu compte. Je ne dis pas qu'il faut qu'il y ait un souhait  
7 conscient de la part des ministères et des agences de mettre  
8 de côté la position de défaut, mais plutôt d'avoir un effort  
9 conscient de protéger de l'information. Il y a quand même un  
10 équilibre, un équilibre qui est plutôt en faveur de la  
11 protection.

12 Avec le temps, je juge que la culture devient  
13 la culture prédominante, mais il faut tenir compte de tout  
14 cela lorsque l'effet pratique, c'est de réduire la  
15 controverse. Je ne dis pas que la controverse ou l'aspect  
16 partisan joue un rôle, mais lorsque vous invoquez la  
17 protection en vertu d'une protection juridique, ça veut dire  
18 que vous... et souvent, il n'y a personne qui a un point de vue  
19 différent. J'y reviendrai un peu plus tard.

20 Il n'y a pas de personne qui fait de  
21 plaidoyers pour l'ouverture parce que le commissaire à  
22 l'accès à l'information ne joue pas de rôle ici, donc tout le  
23 monde arrive ici avec l'idée qu'ils sont en train de  
24 maintenir un équilibre approprié, et si j'ai raison,  
25 l'équilibre souvent tombe du côté de la protection. Souvent,  
26 ce que cela veut dire, c'est que des décisions sont prises de  
27 façon très rapide. Vous avez un volume de documents et vous  
28 avez une culture qui fait en sorte que vous allez vous

1 orienter d'une certaine façon par rapport à la  
2 classification.

3 C'est également vrai lorsqu'on reçoit des  
4 renseignements de la même source avec la même méthodologie ou  
5 que vous êtes en train de rédiger des mêmes rapports. Peut-  
6 être que vous pourriez vous poser la question : dans quelle  
7 mesure est-ce que mes successeurs ont utilisé les algorithmes  
8 plutôt que le cerveau humain.

9 Vous savez, tout est produit par  
10 l'électronique aujourd'hui, alors pourquoi est-ce que les  
11 algorithmes ne pourraient pas aussi jouer un rôle au niveau  
12 de la détermination des différents niveaux de classification?

13 Je juge également que les appels à  
14 l'extérieur du système sont compliqués, prennent du temps et  
15 coutent cher. Donc, s'il n'y a personne au sein du système  
16 qui peut répondre à une demande de classification, il s'avère  
17 très difficile de procéder autrement.

18 Mon point central est le suivant. Bien que la  
19 plupart des renseignements qui vont vous intéresser méritent  
20 d'être protégés, et mes collègues ont évoqué pourquoi, la  
21 culture, la charge de travail et la tradition des agences  
22 font en sorte qu'il y a une tendance vers la  
23 surclassification. Ce n'est pas toujours le cas, mais c'est  
24 souvent le cas.

25 Je voudrais aussi mettre le point sur  
26 quelqu'un qui pourrait défendre l'ouverture [non interprété]  
27 et je veux parler du Conseil privé. Lorsqu'il y a des  
28 dossiers qui sont importants, il faut aussi qu'ils en

1 tiennent compte.

2 Ce que j'essaie de dire, c'est que vous avez  
3 de la marge de manœuvre pour faire des pressions, notamment  
4 en raison de cette culture de surprotection. Dans le contexte  
5 de cette commission, je ne sais pas la mesure dans laquelle  
6 Justice Canada ou le BCP seront impliqués dans la prise de  
7 décision, mais ce que je vous dirais, c'est que si vous avez  
8 de la difficulté à avoir de l'ouverture, je vous inviterais à  
9 parler au greffier du Conseil privé parce qu'il est  
10 responsable et le gardien des délibérations du Cabinet.

11 Avant de vous proposer quelques idées,  
12 j'aimerais revenir et me mettre à la place des gens qui  
13 travaillent dans le système et qui sont saisis de nombreux  
14 secrets.

15 Je crois qu'il y a trois types de secrets :  
16 de sécurité nationale dont on a parlé ce matin, des secrets  
17 d'intérêts nationaux, et ensuite il y a des secrets du  
18 Cabinet. Tout le monde doit être au courant de ces secrets  
19 alors qu'ils sont en train de procéder au système de  
20 classification et à la divulgation. Ces trois secrets ont  
21 leurs propres règlements et leur propre culture.

22 Mais moi, je pense que, pour vous, ce qui  
23 devrait vous intéresser, ce sont les secrets de sécurité  
24 nationale. Les secrets du Cabinet relèvent du Conseil privé,  
25 mais les renseignements associés à l'intérêt national sont  
26 souvent en arrière-plan et souvent c'est passé à des  
27 analystes dans le domaine de l'accès à l'information qui  
28 n'ont pas nécessairement les connaissances en matière de

1 sécurité nationale.

2 Ce que j'essaie de dire, que ces trois  
3 catégories souvent ont une certaine interaction, mais les  
4 désagréger fait partie du processus et c'est une partie  
5 importante du processus. En l'absence – et encore une fois je  
6 me répète, mais en l'absence de quelqu'un qui pourrait  
7 surveiller l'ouverture, les renseignements sont surclassifié  
8 plus qu'ils ne devraient l'être.

9 Si vous jugez que ce que je vous dis a une  
10 certaine valeur, eh bien, je pense que le fait de reconnaître  
11 que le gouvernement a un rôle à jouer, ça va vous aider au  
12 niveau de la déclassification.

13 Les agences sont trop proches de leur  
14 documentation. Il doit y avoir une façon d'avoir une certaine  
15 distance par rapport à cela. Je ne sais pas si vous avez  
16 considéré l'embauche de quelqu'un qui a pris sa retraite  
17 récemment. Il y a des gens comme monsieur Cameron qui ont  
18 travaillé dans ce domaine depuis longtemps, mais ce n'est pas  
19 la même chose que de trouver un praticien qui a pris sa  
20 retraite récemment. Et demander aussi au Conseil privé de  
21 jouer aussi ce rôle d'arbitre au niveau de l'ouverture et  
22 cela irait dans le sens que le premier ministre aimerait  
23 qu'il y ait le plus d'ouverture possible.

24 Aussi, nos alliés, nos alliés très proches  
25 sont beaucoup plus ouverts que nous. Ils protègent leurs  
26 informations, mais les Australiens, les Américains, les  
27 Britanniques sont beaucoup plus ouverts que nous. Vous  
28 pourriez notamment regarder pourquoi ils auraient divulgué

1 une certaine information qui ressemble à une de nos  
2 informations. On a parlé également du passage du temps, la  
3 question temporelle, ça aussi c'est important.

4 Une des questions qui a été soulevée lorsque  
5 je travaillais encore... mais là, je vais m'arrêter un instant.  
6 Je pense que nous allons... que vous n'allez pas examiner tous  
7 les renseignements qui ont été produits. Il y aura beaucoup  
8 de consolidation, ça va être consolidé, d'une façon ou d'une  
9 autre.

10 L'une des raisons que les choses sont  
11 classifiées, c'est que les fonctionnaires ne veulent pas  
12 qu'il y ait des informations qui sont soit divulguées, mais  
13 par contre, tout est dans le domaine public.

14 Et moi, j'ai poussé par rapport à mes  
15 collègues, car dans la communauté de la sécurité nationale,  
16 les gens préfèrent l'information collectée plutôt que de CBC  
17 ou de l'*Economist*. J'exagère peut-être, mais si vous avez des  
18 renseignements de sécurité, si vous pouvez dire que toute  
19 cette information est publique, eh bien, vous pouvez le  
20 prendre de ce point de vue là et oublier la question de  
21 collecte. Et donc, ça vous permet de changer votre analyse  
22 finale.

23 Et ce que je dirais aussi – et ensuite je  
24 vais m'arrêter –, et ça, c'est quelque chose que j'ai utilisé  
25 quand je parle aux comités parlementaires, vous pouvez  
26 prendre vos renseignements, vous pouvez perdre un petit peu  
27 du détail, mais finalement, rien n'est perdu.

28 Donc, c'est important de se rappeler que les

1 rapports analysés, et c'est ce que reçoivent en général les  
2 gens, donc ils ne peuvent pas savoir les informations  
3 directes, mais c'est peut-être pas important pour les  
4 historiens, mais pour les hauts fonctionnaires, rarement ils  
5 vont avoir ce genre de renseignements. Ils vont avoir des  
6 rapports d'analyse, et c'est dans ce genre de rapports que  
7 nous avons un petit peu plus de flexibilité, on peut dire, si  
8 vous allez enlever deux mots ou si vous vous... vous pouvez les  
9 divulguer.

10 Donc, je ne veux pas dire que je suis pour la  
11 divulgation de tout, c'est évident qu'il y a des choses que  
12 c'est absolument essentiel, il faut les protéger, mais ça ne  
13 veut pas dire par contre qu'il ne faut pas qu'il y ait des  
14 discussions sur l'interprétation par rapport à quels types  
15 d'information peuvent être divulgués ou pas.

16 Merci.

17 **--- QUESTIONS TO THE PANEL BY/QUESTION AUX PANÉLISTES PAR**

18 **M. GORDON CAMERON:**

19 **M. GORDON CAMERON:** Merci, Monsieur Fadden.

20 Alors, Messieurs, comme nous le savons tous,  
21 demain, nous allons avoir vos homologues et des gens du BCP  
22 qui sont dans les postes que vous avez occupés pendant vos  
23 carrières, donc nous allons avoir l'occasion et peut-être ce  
24 sera une explication plus détaillée du fonctionnement de vos  
25 organisations. Mais pour mettre vos commentaires aujourd'hui  
26 et pour situer le contexte dans le temps qu'il nous reste, je  
27 voudrais demander à chacune de vos agences de décrire plus ou  
28 moins le genre de travail que vous faites pour essayer de

1 créer des contrastes entre les différentes. Les gens  
2 entendent le SCRS et le CST, et donc, ils ne savent pas  
3 forcément faire la différence.

4 Alors, Monsieur Fadden et Monsieur Jones,  
5 est-ce que vous pouvez parler du travail que fait le SCRS, et  
6 ensuite, Monsieur Forster, si vous pouvez nous parler de ce  
7 que vous faites au CST, ça va aider pour distinguer entre ces  
8 deux agences.

9 **M. RICHARD FADDEN:** Eh bien, moi, je pourrais  
10 commencer avec des commentaires d'ordre général.

11 Ce que je voudrais dire, c'est que, selon la  
12 loi, le SCRS doit faire une différence entre les  
13 renseignements nationaux et étrangers. Partout dans l'Agence,  
14 vous pouvez parfois faire la collecte d'autres types de  
15 renseignements, mais le SCRS, c'était créé pour s'occuper de  
16 renseignement national, le terrorisme, la sédition entre  
17 autres. Et aujourd'hui, là, on peut faire la collecte de  
18 renseignements étrangers, ici au Canada et à l'étranger.

19 Donc, dans le Service, on fait une  
20 distinction entre les deux et c'est nécessaire en vertu de la  
21 loi, et c'est, je pense, peut-être la Cour fédérale est fixée  
22 là-dessus de façon exagérée, mais, bon, ça, c'est mon opinion  
23 personnelle, mais ce point, cette perspective, vous la  
24 retrouvez partout. Il faut faire très attention.

25 L'autre chose que je dirais, c'est qu'en  
26 vertu de la loi, une agence peut demander à une autre agence  
27 de faire quelque chose dans son mandat qu'il ne peut pas  
28 faire techniquement. Donc, le SCRS va demander au CST de

1 faire une collecte du moment que c'est à l'intérieur du  
2 mandat du SCRS. Donc, je dis ça pour vous dire que, bien  
3 qu'il y a deux mandats très clairs, John va expliquer ce qui  
4 se fait au CST, et c'est plus du côté étranger, mais on peut  
5 agir du moment que c'est à l'intérieur de notre mandat. Ils  
6 peuvent le faire avec d'autres institutions du gouvernement  
7 du Canada également.

8 Donc, c'est deux points d'ordre général et  
9 aussi une indication que le SCRS fait la collecte pour que ce  
10 soit utile pour le gouvernement. Donc, c'est toujours un  
11 jugement : qu'est-ce qui est utilisé à l'interne pour les  
12 rapports plus larges et qu'est-ce qui va dans le système qui  
13 va être disponible aux ministres, à d'autres agences à  
14 Ottawa, mais il y a bien des renseignements qui ne quittent  
15 jamais le SCRS, c'est trop particulier, ça ne s'applique pas  
16 forcément à des intérêts en jeu au moment. Et le SCRS fait  
17 d'autres choses, il y a les cotes de sécurité, entre autres.

18 Mais je pense que je vais m'arrêter là. Je  
19 pense que Alan va pouvoir vous parler des questions  
20 opérationnelles et ce que fait le SCRS.

21 **M. AL JONES:** Oui.

22 Alors, je vais commencer avec le mandat et la  
23 *Loi sur le SCRS.*

24 Ils ont dit qu'ils n'ont jamais vu de gens  
25 qui étaient... qui avaient toujours la Loi en leur possession.  
26 Oui, ça nous guide au quotidien, car tout découle de cette  
27 loi, y inclus tous les pouvoirs pour les activités  
28 opérationnelles. Tout ça suit l'article 12, ce qui est le

1 mandat principal pour les enquêtes ou autres choses, ça  
2 commence avec la sécurité du Canada, et ensuite vous avez des  
3 menaces précises entre 2(a), (b), (c), (d) de la Loi : (a),  
4 c'est l'espionnage; (b), c'est l'ingérence étrangère; (c),  
5 c'est terrorisme; et (d), c'est la subversion, et ça, c'est  
6 une autorité qui n'est pas... qui n'a pas été utilisée depuis  
7 bien des années.

8           Donc, le Service, eh bien, c'est axé sur le  
9 national : un service de sécurité. Mais à l'international,  
10 les pays ont un service de sécurité pour régler la sécurité :  
11 il y a MI5; aux États-Unis, le FBI; en Australie, c'est ASIO,  
12 et cetera, et cetera. Et il y a un mandat en vertu de  
13 l'article 16 où le Service peut faire une collecte au nom  
14 d'un ministère, que ce soit Affaires mondiales Canada ou le  
15 ministère de la Défense, ils peuvent faire la collecte de  
16 renseignements étrangers, mais seulement à l'intérieur du  
17 Canada.

18           Pour ce qui est de l'article 12, les  
19 renseignements de sécurité, il n'y a pas de restrictions  
20 géographiques par rapport aux opérations du SCRS. Nous, le  
21 Service, oui. Le Service protège le Canada et les Canadiens  
22 partout dans le monde, donc il s'agit de la sécurité du  
23 Canada pour les Canadiens au Canada et à l'étranger. Et bien  
24 des menaces au Canada viennent de l'étranger, donc il faut  
25 aller là où les menaces sont émanées pour avoir les  
26 renseignements dont vous avez besoin pour protéger le Canada.

27           Avec l'article 21, le SCRS a le pouvoir de  
28 faire l'interception des communications privées, et ça, c'est

1 un accès en vertu de la Loi. Ça peut être [non interprété]...

2 Et le SCRS a des capacités importantes pour  
3 les renseignements d'origine électronique, et c'est surtout  
4 pour ce qui vient de l'extérieur du Canada, ce qui cible les  
5 Canadiens. Mais le type de renseignements dont peut parler  
6 John, eh bien, le CST, eh bien, nous, au SCRS, nous n'avons  
7 pas la capacité technique pour faire ça. Nous, nous offrons  
8 des renseignements au CST pour qu'ils puissent aller de  
9 l'avant avec leur mandat et vice versa.

10 Donc, et ça, c'est une vision large, et il y  
11 a aussi des évaluations des normes de sécurité pour les cotes  
12 de sécurité pour le gouvernement du Canada. Ils font des  
13 enquêtes basées sur leur mandat, ils fournissent aussi des  
14 cotes de sécurité pour les gens qui arrivent au Canada pour...  
15 qui veulent immigrer. Donc, ils vont être vérifiés par le  
16 SCRS.

17 Donc, ça, ça vous donne un survol, un résumé  
18 de ce que fait le SCRS. Et nous, au Canada, on n'a pas le  
19 pouvoir d'arrêter, pour l'arrestation, ni au Canada, ni  
20 ailleurs.

21 **M. GORDON CAMERON:** Merci beaucoup.

22 Monsieur Forster, est-ce que vous pouvez nous  
23 dire ce que fait le CST?

24 **M. JOHN FORSTER:** Oui.

25 Alors, le Centre de la sécurité des  
26 communications, ça a commencé au sein du ministère de la  
27 Défense nationale, et ensuite ils sont devenus sa propre  
28 agence avec sa propre législation. Nous nous rapportons au

1 ministre de la Défense, mais nous sommes séparés maintenant  
2 du ministère de la Défense nationale.

3 Nous avons deux activités principales.  
4 D'abord, les renseignements d'origine électroniques, donc  
5 toutes les communications électroniques dans toutes ses  
6 formes. Et le mandat, c'est du côté extérieur et non pas  
7 national. Donc, on n'a pas le droit de faire la collecte  
8 d'informations sur les Canadiens, pas simplement au Canada,  
9 mais non plus ailleurs au monde. Et si ça se fait par  
10 inadvertance, eh bien, il faut le désensibiliser et  
11 l'enlever.

12 Nous fournissons des renseignements bruts, et  
13 ça, pour le reste du gouvernement, que ce soit le SCRS, la  
14 GRC, la Défense nationale, l'Agence frontalière. Donc, ça  
15 permet à ces agences et ces ministères de faire leur analyse  
16 et d'agir pour protéger.

17 Nous avons un mandat pour aider, que ce soit  
18 pour le SCRS, la Défense nationale, la GRC, pour faire des  
19 opérations au niveau national, mais ce travail se fait pour  
20 l'agence et en vertu de leur mandat. Donc, on peut être un  
21 service technique pour d'autres ministères.

22 Et notre mandat, c'est pour la sécurité  
23 cybernétique, donc on protège le gouvernement fédéral, le  
24 gouvernement du Canada et toute sa structure TI. On les  
25 protège des hackers. Et nous avons eu un mandat pour bloquer  
26 et intervenir, mais nous pouvons aussi prendre des étapes en  
27 ligne dans toute l'infrastructure pour empêcher ces attaques.

28 Et il y a le Centre de cybersécurité, et ça,

1 c'est le côté public, si vous voulez, du mandat du côté  
2 cybernétique pour travailler avec le secteur privé et  
3 d'autres niveaux de gouvernement pour les aider avec leur  
4 cybersécurité, et ça, pour défendre les Canadiens et  
5 Canadiennes.

6 Et je pense que ça explique bien ce que nous  
7 faisons.

8 **M. GORDON CAMERON:** Merci beaucoup, Monsieur  
9 Forster.

10 Nous voulions que vous puissiez décrire, et  
11 ça, c'est quelque chose que vous pouvez certainement  
12 expliquer de façon très simple. On a entendu, et vous l'avez  
13 décrit vous-même, que le CST fait la collecte d'origine  
14 électromagnétique. Alors, est-ce que vous pouvez nous  
15 expliquer ce que c'est exactement les renseignements  
16 d'origine électromagnétique?

17 **M. JOHN FORSTER:** Oui.

18 Eh bien, ce sont des collections... ce sont des  
19 sources électromagnétiques. Nous n'avons pas de ressources.  
20 On fait... on met l'accent sur les conversations sur téléphones  
21 cellulaires, des textes, textos, messages textes, toute  
22 communication qui se fait par ordinateur. Donc, c'est  
23 vraiment de ce côté-là que nous opérons.

24 **M. GORDON CAMERON:** Est-ce que vous pouvez  
25 expliquer pourquoi les renseignements d'origine  
26 électromagnétique ont tendance à avoir des désignations  
27 spéciales et un traitement spécial?

28 **M. JOHN FORSTER:** Eh bien, il y a certaines

1 classifications du fait de la nature de la technologie ou des  
2 sources d'information. Alors, je l'ai mentionné dans mes  
3 remarques liminaires, on ne veut pas divulguer vos  
4 techniques, vos technologies, vos capacités ou vos sources,  
5 car les cibles de vos collectes, eh bien, ils vont essayer  
6 d'éviter ou bloquer vos efforts.

7                   Donc, ce sont des techniques, c'est de la  
8 technologie et l'accès... et ce sont des renseignements  
9 extrêmement sensibles, donc les rapports de renseignements  
10 que vous produisez, vous ne pouvez pas divulguer les sources,  
11 donc ils vont s'assurer que l'accès à l'informa... ces  
12 renseignements sont très soigneusement contrôlés. Comme je  
13 l'ai mentionné, certaines informations sont disponibles pour  
14 seulement quelques personnes au sein du gouvernement.

15                   **M. GORDON CAMERON:** Je vais passer à un autre  
16 sujet.

17                   Monsieur Fadden ou Monsieur Jones, est-ce  
18 qu'il y aurait quelque chose que vous voulez rajouter par  
19 rapport aux responsabilités des deux organismes? Non?

20                   **M. ALAN JONES:** Est-ce que vous voulez nous  
21 parler de la divulgation pour le SCRS, qu'est-ce qu'ils font  
22 avec ces renseignements à l'intérieur de la communauté?

23                   **M. GORDON CAMERON:** C'est sur ma liste, oui,  
24 alors on peut en parler maintenant.

25                   Donc, quels types de questions (sic) que vous  
26 produisez?

27                   **M. ALAN JONES:** Dick et moi-même, on a souvent  
28 dit que ça ne vaut pas la peine de faire dépenser de l'argent

1 et de ne rien faire avec et de simplement l'admirer. Il faut  
2 que ce soit utile.

3 Alors, évidemment, le Service est très  
4 détaillé dans ses rapports. Pour des bons renseignements, eh  
5 bien, c'est une attention aux détails qui compte. Donc, les  
6 rapports sont très détaillés, nous documentons toutes les  
7 choses que les gens pourraient poser : « Pourquoi vous avez  
8 tant de détails? » Eh bien, c'est parce qu'à l'avenir, vous  
9 ne pouvez pas savoir quand ça va être pertinent, ces détails,  
10 et ces détails vous prouvent qu'est-ce que vous avez évalué  
11 dès le départ était bien vrai ou faux. Et donc [non  
12 interprété]...

13 John a mentionné plus tôt qu'il y a un risque  
14 quand on lit un seul rapport sur un dossier, car ce que vous  
15 savez dès le départ dans une enquête, eh bien, souvent c'est  
16 ce que vous allez savoir une fois que vous faites une enquête  
17 plus large quand vous cherchez d'autres faits, vous êtes  
18 peut-être dans une autre... vous avez une autre perspective.

19 La première chose que vous entendez à la  
20 télévision, c'est faux. Quand vous voyez CNN qui proclame des  
21 choses sans attendre le temps qu'il faut pour savoir ce qui  
22 s'est vraiment passé.

23 Donc, ces rapports sont dans une base de  
24 données automatisée. Il faut être capable de faire des  
25 analyses comparatives très rapidement, et on garde cette  
26 information pour bien des années, car ça peut être des années  
27 que vous ayez davantage d'informations qui va tout clarifier  
28 et qui va expliquer le contexte. Alors, il peut y avoir des

1 renseignements de dix... sept à dix ans, ça peut vraiment vous  
2 aider pour comprendre une menace actuelle.

3           Donc, le seuil pour que vous allez faire une  
4 enquête, c'est différent des enquêtes pénales, c'est  
5 différent de ce que fait la police, et les juges en Colombie-  
6 Britannique m'ont dit ce que je pense c'était non pertinent,  
7 mais donc, vous allez avoir beaucoup d'informations qui  
8 n'arrivent pas à un niveau de la preuve en situation de  
9 poursuite pénale.

10           Donc, il peut y avoir des renseignements  
11 contradictoires, il peut y avoir toutes sortes de choses, des  
12 choses qui ne sont pas... qui peuvent... les choses ne peuvent  
13 pas être deux choses à la fois, mais parfois vous avez des  
14 informations contradictoires. Donc, comment interpréter,  
15 comprendre ce qui vous est présenté, comme le dit John, c'est  
16 très important.

17           Comme Dick l'a dit aussi, quand vous avez  
18 (sic) des données brutes à des décideurs, eh bien... de haut  
19 niveau, eh bien, c'est très difficile. Il y a eu des  
20 circonstances par le passé – et ç'a été mieux réglé  
21 maintenant – où vous aviez une crise et les renseignements  
22 qui arrivaient étaient presque bruts. Donc, vous aviez des  
23 sous-ministres et des hauts fonctionnaires qui étaient...  
24 essayaient de comprendre tous ces rapports qu'ils avaient vus  
25 dans les deux, trois semaines, et comme je vous ai dit, ce  
26 n'est pas toujours la même chose à chaque fois que vous le  
27 voyez. Donc, c'est pas utile dans une situation de crise. Une  
28 personne doit faire son travail et c'est pour ça qu'il faut

1 donner, analyser, pas des données brutes.

2 Nous partageons des renseignements avec les  
3 autres au Service du renseignement parce qu'il faut une  
4 coopération pour protéger le Canada. Parfois, il y a une  
5 menace qui s'est manifestée contre un allié ou un partenaire,  
6 même un pays avec lequel nous n'avons pas les meilleures  
7 relations, mais si on sait qu'il y aura une attaque  
8 terroriste où les vies seront en jeu, il faut... c'est notre  
9 devoir de les informer. Nous ne voulons pas cacher cette  
10 information et permettre à ce que quelque chose se passe à  
11 l'autre bout du monde parce que c'est la même chose qu'on  
12 n'aimerait pas qu'un autre pays nous cache des informations  
13 qui peuvent nous aider.

14 Lorsqu'il y a des renseignements qui  
15 dévoilent une activité criminelle liée à une des menaces que  
16 j'ai décrites, le terrorisme par exemple, des infractions  
17 dans le *Code criminel*, on apprend à savoir s'il y a un crime,  
18 et lorsqu'on reçoit ce genre de renseignements, nous avons  
19 des mécaniques qui nous permettent de conseiller la police ou  
20 la GRC, et il y a des mécanismes qui nous permettent de le  
21 faire. Nous avons une lettre de divulgation.

22 Peut-être il y a des changements déjà  
23 apportés – je suis déjà à la retraite –, mais une lettre de  
24 divulgation, et ces termes sont bizarres pour quelqu'un qui  
25 ne les maîtrise pas, il y a une lettre de divulgation et une  
26 lettre de conseil.

27 Une lettre de divulgation dit à la GRC ou une  
28 autre administration : « Nous avons trouvé des renseignements

1       liés à une activité que nous pensons criminelle. Peut-être  
2       vous voulez réagir, mais ce renseignement nous appartient, on  
3       ne vous dévoile pas l'information pour que ce soit utilisé  
4       dans les tribunaux, mais pour des fins d'information. »

5                    Une lettre de conseil ou de consultation nous  
6       permet de conseiller la GRC. On dit : « Voici ce qu'on a  
7       appris, voici ce que vous pouvez utiliser. Et lorsque vous  
8       dites ce que vous pouvez utiliser, ça vous permet de faire  
9       certaines choses, soit de la communication, documenter  
10      certaines choses, donc vous faites partie de ce processus à  
11      partir de ce moment.

12                   Donc, tout ce contexte est compliqué. Je ne  
13      vais pas en parler aujourd'hui.

14                   Le Service peut également découvrir des  
15      renseignements qui ne relèvent pas de son mandat, mais  
16      peuvent être importants pour certains autres. Par exemple,  
17      une autre enquête criminelle. On peut découvrir un trafiquant  
18      de drogue lorsqu'on fait autre chose, donc il faut publier  
19      cette information à la police. On découvre une information  
20      qui concerne Santé Canada, le ministère de l'Environnement,  
21      le ministère des Finances, nous avons un mécanisme qui nous  
22      permet de dire : « Voici ce qu'on a collecté. Ça ne fait pas  
23      partie de notre mandat, mais on est tombé sur cette  
24      information. Ça peut être utile pour vous. Donc, au lieu de  
25      rester dans nos bases de données, on peut le dévoiler. Donc,  
26      voici ce que vous pouvez savoir, voici ce que vous pouvez  
27      faire. »

28                   Donc, ce régime existe 24 sur 24. C'est pas

1 des choses occasionnelles que nous faisons, c'est des choses  
2 qu'on fait tous les jours dans le domaine des opérations au  
3 SCRS.

4 **M. RICHARD FADDEN:** Avez-vous d'autres... je  
5 peux... est-ce que je peux ajouter quelque chose?

6 **M. GORDON CAMERON:** Oui, effectivement.

7 **M. RICHARD FADDEN:** Je suis d'accord avec tout  
8 ce que Alan vient de dire, mais pour faire une distinction,  
9 le Service produit des rapports, le SCRS produit des  
10 rapports, la Défense produit des rapports, Affaires mondiales  
11 produit des rapports, l'Agence des services frontaliers  
12 produit des rapports, et nous avons un bureau du Secrétariat  
13 du Conseil privé qui met l'accent sur des choses à  
14 l'étranger. Mais lorsqu'il y a certaines choses au sein du  
15 pays, ils ont un mandat. Leur mandat spécifique, c'est de  
16 constamment demander ou chercher des rapports, des  
17 renseignements qui existent partout au Canada ou chez nos  
18 alliés.

19 Par exemple, s'ils produisent un rapport sur  
20 l'ingérence étrangère de la Chine, ils vont prendre des  
21 rapports qui viennent du SCRS, Affaires mondiales, et autres,  
22 et ils regardent ce que disent les alliés. Je pense qu'ils  
23 travaillent mieux maintenant avec les sources ouvertes et  
24 puis ils mettent cela dans un rapport consolidé, et c'est le  
25 genre de rapports qu'on envoie au premier ministre, aux  
26 ministres et aux fonctionnaires.

27 Et comme Alan a dit, on donne rarement des  
28 détails à ces hauts fonctionnaires. Généralement, nos

1 systèmes consciemment font la distinction entre les  
2 renseignements généraux étatiques. Donc, je voulais mettre  
3 l'accent sur ce que Alan a dit. On ne donne pas les  
4 renseignements tactiques au ministres concernant une attaque  
5 terroriste. On peut leur dire ce qui se prépare, mais on ne  
6 leur donner pas les détails. Mais nous vous... dans un rapport  
7 stratégique, on inclut tout ce que nous savons pour qu'ils  
8 puissent comprendre la situation.

9 Mais ça peut être intéressant compte tenu du  
10 fait que vous vous intéressez à ce que les ministres savent,  
11 vous voulez peut-être savoir ce que le Secrétariat du Premier  
12 ministre sur le renseignement veut faire.

13 Merci.

14 **M. GORDON CAMERON:** Nous allons entendre un  
15 représentant du Bureau du Premier ministre demain.

16 Ça nous permet de passer à une autre question  
17 que je voulais vous poser. Vous avez parlé du processus qui  
18 permet la collecte d'informations et de renseignements et  
19 comment se préparent les rapports au sein des agences, dans  
20 ce cas, pour un auditoire qui reçoit du renseignement  
21 classifié.

22 La prochaine question pour les différentes  
23 agences concerne les situations où on a fait appel à vous de  
24 faire des commentaires publics. Donc, vous devez passer  
25 devant un comité parlementaire, peut-être on vous a demandé  
26 de préparer un document qui sera présenté au Cabinet ou à un  
27 autre auditoire qui n'est pas un auditoire approprié pour  
28 recevoir des renseignements classifiés et autres. Quel est le

1 processus que vous utilisez?

2 Et, Monsieur Fadden, je vous pose cette  
3 question. On vous a invité à comparaitre devant un comité  
4 parlementaire pour parler d'un sujet que vous maîtrisez à  
5 cause de votre travail. On va vous poser des questions, vous  
6 voulez bien dire plus que « toutes mes excuses, je ne peux  
7 pas répondre à votre question ». Donc, comment est-ce que  
8 vous vous préparez pour passer devant ce genre de comité?

9 **M. RICHARD FADDEN:** Je souris parce que j'ai  
10 eu à expérience ce genre de processus à plusieurs reprises.

11 Il y a deux phases. Il y a des commentaires  
12 qu'on prépare par écrit pour résumer ce qu'on veut dire. S'il  
13 y a un point controversé, on le partage avec un autre  
14 ministère qui peut s'intéresser à la question. Si vous êtes  
15 un haut fonctionnaire, un sous-ministre, il faut être sûr que  
16 le Bureau du Premier ministre est à l'aise avec ce document.  
17 Donc, je parle du document écrit qui sera consigné dans les  
18 documents. Et dans tous les cas, souvent, devant les comités  
19 parlementaires, la tendance est toujours là de poser plus de  
20 détails pendant la séance de questions et réponses.

21 J'ai souvent essayé, et je pense, avec  
22 succès, de faire ce qu'on vous demande de faire. On fait  
23 l'agrégation des données, des données classifiées et  
24 sensibles, pour pouvoir faire un commentaire général sur le  
25 sujet qui nous concerne. Donc, c'est pour ça qu'on nous paye.  
26 Si vous êtes sous-ministre, si vous êtes directeur du SCRS,  
27 vous devez démontrer un certain jugement par rapport à ce que  
28 vous pouvez dire parce que la règle générale dans tous les

1       gouvernements où j'ai travaillé, c'est de faire preuve de  
2       collaboration sans mensonges.

3                   On ne peut pas se planifier pour les  
4       questions qu'on va entendre devant un comité parlementaire,  
5       donc il faut comprendre le paysage politique, l'environnement  
6       du renseignement, de la sécurité nationale et démontrer un  
7       certain jugement. J'ai trouvé que si on fait des efforts  
8       d'avoir une agrégation et répondre à des questions sur la  
9       base du bon jugement, ça fonctionne. Donc... mais les  
10      commentaires écrits passent par le système.

11                   **M. GORDON CAMERON:** Nous avons parlé de  
12      résumés et des généralisations. Est-ce que c'est de ça qu'il  
13      s'agit lorsque vous parlez d'agrégation?

14                   **M. RICHARD FADDEN:** C'est quelque chose que  
15      j'ai utilisé dans un contexte pratique. Nous avons un  
16      rapport, on enlève certains détails. Je ne sais pas si c'est  
17      de ça que vous parlez, mais souvent les classifications sont  
18      déterminées par un mot, une phrase, ou un paragraphe, et sans  
19      nécessairement tout enlever, on peut réécrire le texte pour  
20      enlever les détails.

21                   Honnêtement, j'ai passé assez de temps quand  
22      j'étais conseiller à la Sécurité nationale de convaincre les  
23      agences à faire cela, parce que ce qui est difficile, c'est  
24      de passer devant les gens. L'objectif, c'est de donner les  
25      informations aux gens.

26                   Lorsque je parle d'agrégation, c'est qu'il  
27      faut un peu diluer les détails tout simplement en changeant  
28      les mots en prêtant attention de ne pas perdre le message

1        essentiel.

2                            **M. GORDON CAMERON:** Merci.

3                            Il y a le « droit de divulguer ». Par  
4        exemple, un document qui a été créé avec l'objectif de  
5        divulgation, donc c'est pas la même chose.

6                            **M. RICHARD FADDEN:** Je pense que la réponse  
7        est oui.

8                            **M. GORDON CAMERON:** Monsieur Forster, pouvez-  
9        vous nous dire comment votre agence a géré cette situation  
10       lorsque vous étiez là, lorsque l'agence devait préparer un  
11       rapport et le présenter devant un auditoire non classifié,  
12       lorsque vous ou un de vos collègues devait se présenter  
13       devant le public ou devant un comité parlementaire?

14                           **M. JOHN FORSTER:** Lorsque j'ai commencé à  
15       travailler au CST, la pratique générale... en fait, c'était  
16       seulement dans les années 80 que le gouvernement a accepté  
17       son existence, a reconnu son existence. La pratique et la  
18       culture n'étaient pas les mêmes, pas du tout. On faisait face  
19       à des défis sains sur la base des divulgations non autorisées  
20       du renseignement américain et on devait passer devant des  
21       comités parlementaires pour parler de ce qu'on a fait,  
22       pourquoi ç'a été fait, et comment ç'a été fait.

23                           Nous avons commencé par publier les documents  
24       sur le site web pour expliquer la situation. Beaucoup de  
25       classifications sont faites à partir des détails, et ça,  
26       c'est des informations qui sont nécessaires à communiquer,  
27       c'est juste l'enjeu, le résumé, donc il faut chercher une  
28       façon de communiquer de façon stratégique : voici le

1 problème, voici la situation actuelle. On enlève beaucoup de  
2 détails qui peuvent dévoiler notre méthodologie, nos sources,  
3 des choses qui peuvent embarrasser le pays. Oui, peut-être  
4 pas « embarrasser », mais peuvent nuire à nos relations  
5 internationales. Donc, il est question de trouver le juste  
6 équilibre.

7 Parfois, avec notre personnel, nous avons des  
8 bonnes discussions concernant ce qu'on peut dire et ce qu'on  
9 ne peut pas dire, et depuis que j'étais là, l'Agence est  
10 devenue beaucoup plus ouverte. Donc, il y a... l'Agence a  
11 évolué.

12 **M. GORDON CAMERON:** J'aimerais vous demander  
13 si vous avez des derniers commentaires avant de passer à une  
14 pause de 30 minutes. Les participants pourront poser des  
15 questions et on revient, mais avant de prendre la pause-  
16 questions, avez-vous des derniers commentaires pour résumer  
17 ou pour couvrir certains points que les autres ont déjà  
18 mentionnés?

19 **M. RICHARD FADDEN:** Un point, et je veux aider  
20 la Commission, je reviens à la question du renseignement  
21 stratégique.

22 Je sais que beaucoup de gens dans ce pays  
23 veulent une divulgation totale du renseignement, et c'est pas  
24 possible. Comme je voulais dire plus tôt, le premier ministre  
25 et les hauts fonctionnaires reçoivent rarement les détails  
26 tactiques fondés sur les sources, ils reçoivent des  
27 renseignements. Donc, pour les gens qui veulent des  
28 renseignements bruts ou les détails, pourquoi est-ce qu'ils

1 doivent les recevoir alors que le premier ministre lui-même  
2 ne les reçoit pas? Il ne le reçoit pas, sauf dans des cas  
3 très exceptionnels, lorsque sa vie est à risque, par exemple.

4 C'est la même chose pour les ministres et les  
5 sous-ministres également.

6 Les gens, certaines parties ou certaines  
7 personnes pensent que les gens vont au bureau le matin et on  
8 regarde les détails : qu'est-ce que la gouverneure générale  
9 portait, quelle couleur, qu'est-ce qu'elle portait ce jour à  
10 Vancouver, ainsi de suite.

11 Donc, ce que j'essaie de dire, c'est que si  
12 c'est assez bon pour le premier ministre, ça devrait être  
13 assez bon pour tout le monde, sauf qu'il y a toujours des  
14 exceptions. Donc, je voulais tout simplement soulever ce  
15 point, et c'est pas tout le monde au gouvernement qui reçoit  
16 les détails que les gens considèrent importants. Très  
17 souvent, ce n'est pas le cas.

18 Merci.

19 **M. GORDON CAMERON:** Merci.

20 Madame la Commissaire, nous sommes arrivés à  
21 la fin de cette session, donc on peut prendre la pause.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, on va prendre une  
23 pause plus longue pour être sûr que les participants auront  
24 assez de temps pour rédiger les questions qu'ils veulent  
25 envoyer au Conseil de la Commission.

26 On revient dans environ 30 minutes.

27 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il  
28 vous plaît. The hearing is in recess for 30 minutes. La

1 séance est en pose pour 30 minutes.

2 --- Upon recessing at 11:15 a.m.

3 --- L'audience est suspendue à 11 h 15

4 --- Upon resuming at 11:53 a.m.

5 --- L'audience est reprise à 11 h 53

6 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il  
7 vous plait.

8 Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
9 étrangère a repris.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** You can go ahead.

11 **--- QUESTIONS TO THE PANEL BY/QUESTIONS AUX PANÉLISTES PAR M.**  
12 **GORDON CAMERON (cont'd/suite)**

13 **M. GORDON CAMERON:** Messieurs, nous avons  
14 plusieurs questions, probablement plus de questions par  
15 rapport au temps qu'il nous reste. Mais heureusement, les  
16 questions souvent ont été posées par différentes parties,  
17 donc nous avons essayé de les fusionner.

18 D'emblée, j'aimerais dire que nous avons reçu  
19 une des questions par plusieurs parties, et la voici. Il  
20 s'agit probablement d'une question qui a été soulevée dans le  
21 contexte du CST et du SCRS. Voici la question :

22 Comment est-ce que vos agences se penchent  
23 sur des renseignements qui laissent croire qu'un individu est  
24 menacé ou est une cible d'ingérence étrangère, et notamment  
25 lorsque cette personne est un parlementaire? Que feriez-vous  
26 dans ce cas-là? Lorsque vous auriez reçu de tels  
27 renseignements, que feriez-vous au niveau de la divulgation  
28 de tels renseignements?

1                   **M. RICHARD FADDEN:** Ici, monsieur Fadden.

2                   Tout d'abord, ce que je dirais que ce qui  
3                   s'est passé... ce qui se passerait aujourd'hui, ce n'est pas ce  
4                   qui se serait passé alors que j'étais en poste. Je pense que  
5                   le gouvernement a changé ses indications pour aviser les gens  
6                   qui étaient cibles d'une menace, mais à l'époque où moi  
7                   j'étais au SCRS, lorsque j'entendais qu'une personne était la  
8                   cible d'une menace, qu'il ou elle soit parlementaire ou non,  
9                   je trouvais une façon de faire quelque chose. S'il s'agissait  
10                  d'un parlementaire, je me serais assuré que mon ministre soit  
11                  au courant et aussi le Conseil privé, et dans d'autres cas,  
12                  s'il s'agissait d'une menace d'ordre physique, il faudrait  
13                  faire appel aux services de police.

14                  Mais à tort ou à raison, j'ai toujours pensé  
15                  que le SCRS avait un mandat, un mandat pour composer avec des  
16                  menaces, que ce soit des menaces auprès d'individus ou quoi  
17                  que ce soit. Nous aurions trouvé une solution, quelque chose  
18                  à faire, et plus c'était politique, plus on se serait assurés  
19                  que les ministres étaient au courant.

20                  Êtes-vous d'accord, Alan?

21                  **M. ALAN JONES:** Oui. De fait, s'il s'agissait  
22                  d'une menace, bien sûr nous aurions communiqué avec la GRC et  
23                  ainsi de suite. Mais la divulgation au sujet d'une situation  
24                  avec un parlementaire, il faudrait consulter avec le Bureau  
25                  du Conseil privé pour commencer parce que le Bureau du  
26                  Conseil privé est également responsable de la sécurité des  
27                  ministres, du Conseil des ministres, et aussi des  
28                  parlementaires.

1                   **M. GORDON CAMERON:** Et question pour monsieur  
2 Forster.

3   (NON INTERPRÉTÉ)

4                   **M. JOHN FORSTER:** Rappelez-vous que nous, nous  
5 avons un mandat pour l'étranger. Si c'était un renseignement  
6 qui venait de l'étranger, eh bien, le CST a ce qu'on appelle  
7 des corbeaux – des « *crows* » –, c'est-à-dire des gens qui  
8 prennent des renseignements de différents ministères, et  
9 donc, on porterait à l'attention de certaines de ces  
10 personnes dans ce groupe que ces renseignements soient  
11 communiqués et lus par certaines agences.

12                                   Pour ce qui est d'une menace ou quelqu'un qui  
13 est la cible d'une menace, je voudrais m'assurer que le  
14 conseiller en sécurité nationale, mais aussi le directeur du  
15 SCRS soient au courant.

16                                   Nous, nous n'agissons pas au CST par rapport  
17 à de tels renseignements; nous sommes responsables de la  
18 collecte.

19                   **M. GORDON CAMERON:** Durant votre discussion,  
20 et il s'agit de points soulevés par monsieur Jones et  
21 monsieur Fadden, vous avez parlé du fait que le renseignement  
22 avec le temps... du fait que la divulgation des renseignements  
23 serait moins préjudiciable avec le temps au fur et à mesure  
24 que le renseignement était plus vieux. Qu'est-ce que...  
25 pourriez-vous élaborer un peu de tout cela?

26                   **M. ALAN JONES:** Il faut étudier tout cela au  
27 cas par cas. Dans certaines circonstances, il faut protéger  
28 une source, une source humaine, et de fait, ça pourrait être

1 une menace pour la personne tout au long de sa vie. À  
2 d'autres moments, si les circonstances ont changé par rapport  
3 à cette source ou d'autres situations qui atténueraient la  
4 situation, et je vais parler... je vais parler notamment de  
5 l'article 21 qui nous permet notamment d'avoir un mandat de  
6 perquisition.

7 Alors, cette information est protégée, mais  
8 justement pour faire une écoute clandestine. Après un certain  
9 moment, lorsque cette écoute n'est plus nécessaire, eh bien,  
10 il faut tenir compte quand même qu'il y avait... qu'il pourrait  
11 y avoir une source humaine associée à cette forme de  
12 technologie. Mais ce n'est pas une règle absolue, mais c'est  
13 probable qu'on verrait de telles situations lorsque l'on  
14 parle de sources techniques plutôt que de sources de nature  
15 humaine.

16 Il faut savoir aussi que les services de  
17 police vont aviser les gens lorsqu'ils ont intercepté une  
18 écoute qui les concerne. C'est un régime complètement  
19 différent.

20 **M. GORDON CAMERON:** Alors, l'aperçu, c'est  
21 très différent, parce que la personne, on ne l'avise pas  
22 lorsqu'il y a une interception de la part du SCRS?

23 **M. ALAN JONES:** Oui.

24 **M. GORDON CAMERON:** Et ce matin, monsieur  
25 Fadden, vous aviez évoqué le fait que le premier ministre ne  
26 reçoit pas de l'information brute, mais plutôt des  
27 renseignements stratégiques.

28 Êtes-vous en train de dire que le premier

1 ministre manque des éléments importants du contexte?

2 **M. RICHARD FADDEN:** Non, je ne crois pas, mais  
3 il y a toujours des exceptions à cette règle. Je me souviens  
4 d'une situation où j'avais remis au premier ministre des  
5 renseignements qui venaient de l'équipe de monsieur Jones,  
6 parce qu'il s'agissait de l'information particulièrement  
7 sensible, mais c'est très, très rare.

8 Je pense que ce que l'on tente de dire, c'est  
9 que beaucoup de renseignements, des renseignements qui  
10 finissent par avoir une manifestation physique, eh bien, il  
11 faut savoir que c'est rare que c'est une source qui raconte  
12 toute l'histoire. La tâche, c'est de rassembler toute  
13 l'information afin que le premier ministre puisse y  
14 comprendre le contexte. Il pourrait y avoir une annexe avec  
15 une chronologie des événements et aussi pour donner une idée  
16 d'où proviennent ces renseignements. Bon, je ne crois pas que  
17 ce soit le cas.

18 Cela étant dit, toutes les fois que j'ai  
19 travaillé avec des premiers ministres et ministres, et je ne  
20 pense qu'à un exemple où on m'a demandé de fournir les  
21 renseignements bruts. Je pense que si c'était un réel  
22 problème avec les ministres, on nous aurait posé la question  
23 beaucoup plus souvent.

24 **M. ALAN JONES:** Quand vous avez divulgué, il  
25 faut se poser la question pourquoi, que ce soit le premier  
26 ministre ou une autre organisation, eh bien, pourquoi vous me  
27 donner cette information et que... à quoi vous vous attendez  
28 que je fasse? Donc, on ne cherche pas forcément du côté

1 opérationnel, donc là, ça situe le contexte pour analyser  
2 l'information. C'est... et il faut se poser la question  
3 pourquoi est-ce qu'on doit informer le premier ministre.

4 **M. GORDON CAMERON:** Encore une fois, et ça  
5 découle des commentaires que vous avez faits ce matin,  
6 Monsieur Fadden, qu'une information plus générale serait plus  
7 appropriée pour une divulgation. La question, c'est que :  
8 est-ce que vous proposez que le gouvernement... la Commission  
9 demande au gouvernement de préparer de tels rapports pour  
10 être utilisés dans cette enquête? Ou bien est-ce qu'il  
11 faudrait qu'ils cherchent des rapports à un niveau plus  
12 élevé?

13 **M. RICHARD FADDEN:** Eh bien, non, je ne  
14 proposais pas qu'il y ait des nouveaux rapports qui soient  
15 faits. Vous allez bloquer le système si vous demandez de  
16 façon systématique ce genre de choses. Mais j'avais indiqué,  
17 si vous avez un rapport que vous voulez rendre public et que  
18 le gouvernement n'accepte pas votre demande, vous pouvez leur  
19 demander de faire une suggestion sur un rapport existant  
20 comment on peut généraliser à un certain niveau. Ça pourrait  
21 être possible, mais certainement pas... il ne s'agit pas de  
22 créer un nouveau rapport.

23 **M. GORDON CAMERON:** Eh bien, il y a un certain  
24 nombre de questions qui découlent des informations que la  
25 Commission a reçues par rapport au rôle de l'intérêt public  
26 dans la divulgation et l'importance de la confidentialité  
27 d'un côté et l'intérêt public pour la divulgation en  
28 équilibre avec ça.

1                   Comment ça se situe dans votre analyse pour  
2                   les divulgations éventuelles pour vos agences? Est-ce que  
3                   vous faites une évaluation de l'importance pour le public  
4                   quand vous décidez de ce qu'il faut divulguer au public?

5                   **M. RICHARD FADDEN:** Eh bien, en théorie, ça  
6                   arrive à tous les niveaux, mais de façon pratique, ce n'est  
7                   pas forcément possible. On ne peut pas faire ça de façon  
8                   égale une fois que les renseignements sont classifiés.

9                   D'après moi, cette question est importante  
10                  quand, pour une raison ou une autre, le dossier est soulevé  
11                  pour des raisons juridiques, ou des raisons techniques, ou  
12                  pour des raisons de politique, ou peut-être, car il y a  
13                  l'intérêt des médias. Mais de façon générale, les personnes  
14                  qui font la classification des rapports, ce sont des jeunes  
15                  fonctionnaires, ils utilisent l'ordinateur, les algorithmes.

16                  Et quand on répond à la question que vous  
17                  avez posée, eh bien, ça, ça arrive quand il y a un dossier  
18                  particulier et quelqu'un de plus expérimenté, on leur demande  
19                  leur avis, ou parce qu'il y a un processus de  
20                  déclassification qui se fait, et ça, ça se fait au siège  
21                  social avec les plus hauts fonctionnaires, et donc, c'est  
22                  délégué pour classifier le pouvoir de... mais pour  
23                  déclassifier, là, c'est beaucoup moins délégué à d'autres.  
24                  C'est surtout au siège social, l'administration centrale, et  
25                  si c'est sensible, ça va à des niveaux de rangs très élevés.

26                  **M. ALAN JONES:** Quand il y a une demande pour  
27                  une divulgation, il y a des domaines du côté des politiques  
28                  et du juridique qui vont régler ça. Ce n'est pas du côté

1 opérationnel que c'est réglé. Alors, si vous êtes un leader  
2 opérationnel principal, on ne voudra pas vous demander  
3 qu'est-ce que vous voulez au niveau des caviardages, ce ne  
4 serait pas approprié. Moi, en tant que gestionnaire  
5 opérationnel, ce serait géré par ceux qui gèrent leurs  
6 relations avec les procédures judiciaires.

7 On pourrait vous demander est-ce qu'on peut  
8 faire une évaluation des dommages s'il y avait des  
9 divulgations, quels sont les risques associés à la  
10 divulgation, mais on ne demande pas du côté opérationnel si,  
11 oui ou non, on va divulguer au maximum ou au minimum. Ça,  
12 c'est réglé ailleurs et ces décisions sont faites ailleurs.

13 **M. GORDON CAMERON:** Merci.

14 Monsieur Forster, il semblerait qu'il s'agit  
15 de... c'est en aval, plutôt, qu'il faut évaluer le risque quand  
16 il s'agit de divulguer. Vous avez quelque chose à rajouter?

17 **M. JOHN FORSTER:** Eh bien, oui, je suis  
18 d'accord avec Dick et Alan. Ça dépend des renseignements, si  
19 c'est sensible, où ça s'origine. Le ministère de la Justice,  
20 bien, peut jouer un rôle s'il pensait que l'Agence ne  
21 divulguait pas tout ce qui était possible. Les avocats du  
22 ministère de la Justice vont intervenir pour contester, pour  
23 demander si vous avez considéré telle ou telle chose.

24 Et comme Dick l'a indiqué, oui, ça va être  
25 plus à un niveau élevé, le rang élevé pour qu'il y ait... que  
26 ce soit évalué de ce côté-là plutôt que du côté de la  
27 personne qui y travaille de façon plus spécialisée. Donc, le  
28 BCP et le ministère de la Justice ont une fonction de

1 contestation vis-à-vis des agences pour s'assurer que  
2 l'intérêt du public et d'autres points de vue sont  
3 considérés.

4 **M. GORDON CAMERON:** Merci.

5 On a d'autres questions par rapport à vos  
6 commentaires, Monsieur Jones, par rapport à ce qui se passe  
7 avec l'enquête et si nous avons des leçons à apprendre.

8 Alors, l'une des questions : est-ce que vous  
9 pensez que la professeure West a bien décrit la question?

10 **M. ALAN JONES:** Je n'ai rien à rajouter. Je  
11 pense que la professeure West a vraiment expliqué tout ce qui  
12 était pertinent au niveau de la divulgation quant à la  
13 Commission Arar.

14 **M. GORDON CAMERON:** Il y a des questions pour  
15 ou bien monsieur Jones ou monsieur Fadden par rapport à la  
16 division dans votre agence, et ça, ça découle de vos  
17 discussions sur le terrorisme et des questions de l'enquête.  
18 Là, il s'agit de l'ingérence étrangère. Alors, est-ce que  
19 vous pouvez nous expliquer comment vous divisez vos fonctions  
20 entre le terrorisme et l'ingérence étrangère, contre-  
21 renseignement?

22 **M. ALAN JONES:** La *Loi sur le SCRS* définit de  
23 comment il fonctionne. À l'article 2, les menaces, (a), (b),  
24 (c) et (d), vous avez la direction générale opérationnelle  
25 qui conduit (a) espionnage et (c) le terrorisme, et ça, c'est  
26 un gros dossier. L'ingérence étrangère, ça a tendance à être  
27 du côté de l'article (a), bien que du côté (b), eh bien, il y  
28 aurait la question des menaces, mais ça n'a pas été un gros

1 programme, alors évidemment il y a... ça a dominé au niveau des  
2 capacités en enquête.

3 Le SCRS a toujours maintenu des coopérations  
4 opérationnelles avec 2(a) et 2(b), mais rarement du côté du  
5 contre-renseignement. Même suite au 11 septembre, la guerre  
6 au terrorisme devenait l'enjeu principal pour beaucoup  
7 d'agences et il y a eu au moins, dans les investis du côté  
8 d'autre dossiers, d'autres enjeux. Et d'autres pays se sont  
9 plus impliqués du côté... par la suite, de l'ingérence  
10 étrangère et... car nous avons continué nos efforts avec ces  
11 programmes.

12 Donc, nous maintenons notre expertise et  
13 capacités au niveau des langues et nos connaissances et de la  
14 continuité avec ces dossiers malgré toutes les pressions  
15 qu'il y avait avec le programme du contre-terrorisme, mais  
16 tout ça, c'est resté séparé.

17 Et vous avez l'ingérence étrangère. Parfois  
18 ça se juxtapose au terrorisme. Il y a des terrorismes d'État  
19 qui sont actifs. Donc, vous avez une enquête sur le  
20 terrorisme, mais là, ça peut... il peut y avoir de l'ingérence  
21 politique au Canada. Donc, ça, c'est une responsabilité  
22 partagée entre les directions générales du contre-terrorisme  
23 et les contre-renseignements, et parfois ils jouent dans les  
24 mêmes terrains de jeu. Nous vous...

25 **M. RICHARD FADDEN:** C'est difficile, ces  
26 questions, car ça veut dire qu'il y a le désir d'influencer  
27 qui va sous le radar. Si vous regardez le contact humain  
28 entre une réunion sociale et l'ingérence étrangère avec la

1 menace de violence, vous avez plein de choses au milieu, y  
2 inclus la diplomatie.

3 Dans le cas du terrorisme, là, si quelqu'un  
4 joue avec une bombe, là, il faut, oui, poursuivre, mais si le  
5 Consul général d'un pays x parle avec quelqu'un sur l'heure  
6 du midi, ça pourrait être le pire type d'ingérence étrangère  
7 ou ça peut tout simplement une idée que les deux pays doivent  
8 travailler ensemble avec une telle idée, une idée quelconque.

9 Alors, simplement, si vous avez des gens qui  
10 sont actifs du côté de l'ingérence étrangère, parfois c'est  
11 plus difficile que du terrorisme, car là vous avez quelque  
12 chose de kinétique, car souvent il s'agit tout simplement de  
13 conversations, ça peut être des menaces impliquées ou des  
14 avantages impliqués. Dans bien des cas, la GRC a trouvé de  
15 l'ingérence étrangère, car c'était affilié à autre chose.

16 Alors, si vous avez le Consul général d'un  
17 pays x, eh bien, c'est de l'ingérence étrangère, mais ça fait  
18 partie du travail. Moi, j'étais diplomate par le passé, ç'a  
19 été mon travail d'aller influencer un pays, alors chercher là  
20 où ça se situe sur le spectrum, c'est assez difficile, et le  
21 Canada ne veut pas offenser des gouvernements étrangers sans  
22 raison. Donc, il faut trouver vraiment des raisons solides  
23 avant que le Service ou la GRC peuvent s'impliquer.

24 Tout ça pour vous dire qu'il y a tout un  
25 spectre. Avant d'agir, il faut s'assurer qu'il y a une  
26 possibilité sérieuse d'ingérence étrangère, et comme Alan l'a  
27 indiqué, parfois, c'est plus facile de le faire quand c'est  
28 relié à une autre enquête.

1                   **M. ALAN JONES:** Et c'est aussi quand vous avez  
2 des acteurs qui vont agir pour des États. Vous avez les  
3 journalistes étrangers, ils peuvent faire partie d'une  
4 campagne.

5                   Pour être précis, j'ai été exposé à la  
6 République... les activités de la République populaire de Chine  
7 au Canada. Ils avaient une approche plus multiple. Il pouvait  
8 y avoir les diplomates, mais ça peut être des représentants  
9 commerciaux, des groupes de touristes, des personnes, et ça  
10 peut arriver, l'ingérence peut appeler en Chine même où ils  
11 ont des capacités de coercition, ils peuvent toucher les  
12 familles, que ce soit des citoyens des deux pays.

13                  Comme Richard a dit, lorsqu'on essaye de  
14 défendre un pays agressivement, à quel point est-ce que ça  
15 devient de l'ingérence étrangère? Lorsqu'il s'agit d'une  
16 élection, ça entre dans cette catégorie, et pour le  
17 terrorisme, c'est clair également, mais lorsqu'on regarde  
18 l'échelle des activités de ce qui est anodin à ce qui est  
19 sévère, il y a beaucoup d'activités qui sont au milieu.

20                  **M. JOHN FORSTER:** Il y a d'autres activités  
21 qui ne constituent pas nécessairement un contact humain. Par  
22 exemple, les campagnes en ligne, les campagnes de  
23 désinformation qui peuvent être parrainées par les États.

24                  Le CST essaye de suivre... de suivre ce genre  
25 d'activités et de faire des rapports. C'est très difficile.  
26 On peut envoyer ce genre d'informations à travers plusieurs  
27 serveurs dans le monde et les pays peuvent utiliser leurs  
28 parties pour le faire, mais il y a des éléments de

1 désinformation lorsqu'on regarde l'ingérence étrangère et  
2 c'est quelque chose qu'on ne peut pas oublier. Ça devient de  
3 plus en plus compliqué avec les avancées dans le domaine de  
4 l'intelligence artificielle.

5 **M. GORDON CAMERON:** Merci, Monsieur Forster.

6 J'aimerais qu'on revienne à ce qu'on pourrait  
7 divulguer, comment gérer les renseignements que la Commission  
8 va évaluer et publier.

9 Plus tôt, on a parlé de l'équilibre entre  
10 l'intérêt public et autres, mais différentes personnes ont  
11 posé des différentes questions de différentes façons. Est-ce  
12 que c'est possible, est-ce que la Commission pourrait  
13 contacter les communautés de la diaspora pour savoir ce  
14 qu'ils pensent de l'ingérence étrangère et quel impact ça  
15 peut avoir sur l'ingérence?

16 **M. RICHARD FADDEN:** Si on ne s'intéresse à la  
17 communauté de diaspora, on va rater un élément important. La  
18 force des communautés des diasporas pour faire avancer les  
19 objectifs des États étrangers est claire, de plus en plus.

20 Une des difficultés que nous avons, c'est que  
21 la plupart de ces communautés des diasporas viennent d'un  
22 contexte où avoir des contacts avec les services policiers  
23 est la dernière chose qu'ils veulent faire. Même s'ils se  
24 sentent menacés, ils préfèrent faire autre chose. Appeler le  
25 SCRS ou la GRC, compte tenu de leur expérience antérieure,  
26 c'est pas des choses qu'ils veulent faire.

27 Donc, on n'a pas aussi de contacts qu'on  
28 aimerait. Donc, je pense que la Commission devrait avoir un

1 programme pour les contacter, surtout en leur assurant une  
2 confidentialité parce que les gens ont peur. Certains membres  
3 de ces communautés de la diaspora ont peur tout simplement.

4 Une des choses que les gouvernements peuvent  
5 faire, et je pense que la Commission va le considérer dans  
6 les recommandations, chercher des moyens de permettre aux  
7 communautés de la diaspora de communiquer avec le  
8 gouvernement de façon... avec la Commission de façon  
9 confidentielle. Donc, parfois on apprend des choses seulement  
10 lorsqu'il y a quelque chose qui s'est mal passé.

11 Donc, je sais que c'est une longue réponse à  
12 votre courte question, mais il ne faut pas oublier cette  
13 occasion de parler avec les communautés de la diaspora.

14 **M. GORDON CAMERON:** Monsieur Jones?

15 **M. ALAN JONES:** Je suis d'accord.

16 **M. GORDON CAMERON:** Et monsieur Forster?

17 **M. JOHN FORSTER:** Moi aussi. Moi aussi, je  
18 suis d'accord.

19 **M. GORDON CAMERON:** Commissaire, Madame la  
20 Commissaire, je me trouve dans une posture heureuse d'avoir  
21 complété toutes les questions qui ont été posées par les  
22 participants. Certaines seront posées aux panélistes demain  
23 où il y aura des panélistes qui pourront répondre à ces  
24 questions.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

26 Donc, je pense libérer tout le monde pour que  
27 vous soyez prêts pour votre déjeuner. Et on se revoit demain  
28 matin.

1                   **THE REGISTRAR:** Order, please. À l'ordre  
2                   s'il vous plaît.

3                   This sitting of the Foreign Interference  
4                   Commission has adjourned until ten tomorrow. Cette séance de  
5                   la Commission sur l'interférence étrangère est levée jusqu'à  
6                   10 heures demain.

7                   --- Upon adjourning at 12:20 p.m.

8                   --- L'audience est ajournée à 12 h 20

9

10                   **C E R T I F I C A T I O N**

11

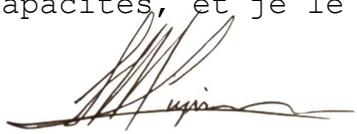
12                   I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,  
13                   hereby certify the foregoing pages to be an accurate  
14                   transcription of my notes/records to the best of my skill and  
15                   ability, and I so swear.

16

17                   Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,  
18                   certifie que les pages ci-hauts sont une transcription  
19                   conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes  
20                   capacités, et je le jure.

21

22



23                   Sandrine Marineau-Lupien

24

25

26

27

28